



Ville de Gourdon
(Lot)

CERTIFICAT D'OPPOSABILITÉ AUX TIERS

COMMUNE DE GOURDON (LOT)

**Bilan et approbation après mise à disposition du public
de la modification simplifiée n°3
du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
(Additif n°12)**

Je soussignée, **Marie-Odile DELCAMP**, Maire de la commune de **GOURDON**,

Certifie que :

La **délibération n° 14 03 04-016 du conseil municipal en date du 04 mars 2014** tenant bilan et approbation après mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme opposable sur l'ensemble du territoire de la commune de Gourdon portant sur le point suivant :

- Corriger une **erreur matérielle** qui a conduit à une **mauvaise délimitation du zonage**.

En zone U2, une erreur sur les limites d'une parcelle, suite au défaut de mise à jour du découpage cadastral au lieu-dit Mont Saint Jean (section OG), a conduit en l'espèce à une mauvaise transcription cartographique des travaux menés par la commission urbanisme exposés globalement en séance du Conseil municipal pour l'approbation du P.L.U.

A été :

- affichée à la porte de la mairie, du **15 mars au 15 avril 2014** inclus,
- mentionnée dans les pages d'annonces légales de « La Dépêche du Midi » en date du **29 avril 2014**, du « Petit Journal » en date du **1^{er} mai 2014**, et
- visée par la Sous Préfecture de Gourdon en date du **25 avril 2014**.

Vu les éléments précédents, si les services de l'État n'ont notifié aucune modification à apporter au Plan local d'Urbanisme ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications, le P.L.U. modifié sera rendu opposable aux tiers à partir du **26 mai 2014**.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire, Marie-Odile DELCAMP.